

MAIRIE DE VAUDRINGHEM

COMPT E R E N D U  
D E L A S E A N C E D U  
C O N S E I L M U N I C I P A L  
du Mardi 06 Février 2018, à 19 Heures 00.

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

\* \* \* \* \*

**Présidence** de Monsieur DELATTRE Grégory, Maire.

**Présents** : M. VASSEUR Dany, Mme LEMAIRE Anne, M. MERLO Olivier, M. SPECQUE Eddie, M. VASSEUR Eric, Mme de BELLEVILLE Myriam, M. CARTIAUX Roger.

**Absents** M. EVRARD Nicolas, Mme MASSET Françoise M. DEBROUCKER Gilles (absents excusés).

**Secrétaire** : M MERLO Olivier.

**Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :**

11 enveloppes ont été déposées en Mairie pour les offres relatives à la vente des arbres. Les membres du Conseil Municipal procèdent au dépouillement des 11 offres, les lots ont été attribués comme indiqué dans le règlement, soit par la proposition au plus offrant, soit par tirage au sort en cas d'égalité.

N°	Nom de la Voirie	Arbre ou Taillis	Stères Estimés	Prix Mini de l'offre	Prix Maxi retenu	Nom de
1	Route de Cantemerle (Les Monivarts)	Arbre	6,5	97,50 €	130,00 €	DUMANOIR Clément
2	Route de Cantemerle (Les Monivarts)	Arbre	3	45,00 €	60,00 €	DUMANOIR Clément
3	Route de Cantemerle (Les Monivarts)	Arbre	4,5	67,50 €	90,00 €	DUMANOIR Clément
4	Chemin de St Pierre (gaz)	Tête	0,2	2,00 €	3,40 €	FAYEULLE Jacques
5	Chemin de St Pierre (gaz)	Arbre	6	90,00 €	152,00 €	BEAUCHAMPS Gérard
6	Chemin de St Pierre (gaz)	Arbre	4	60,00 €	106,00 €	BEAUCHAMPS Gérard
7	Chemin de St Pierre (gaz)	Arbre	5,5	82,50 €	142,50 €	EVRARD Julien
8	Route de la Herse	Taillis	1	10,00 €	27,50 €	EVRARD Julien
9	Route de la Herse	Arbre	8	120,00 €	217,50 €	EVRARD Julien
10	Route de la Herse	Arbre	4	60,00 €	92,00 €	POULAIN Gilles
11	Rue Loquin (Les Branlys)	Tête	0,5	5,00 €	7,00 €	EVRARD Julien
12	Rue Loquin (Les Branlys)	Arbre	3	45,00 €	75,00 €	CADART Marie-Louise
13	Rue Loquin (Les Branlys)	Arbre	1,5	22,50 €	30,00 €	CANU Cédric
14	Rue Loquin (Les Branlys)	Arbre	3	45,00 €	70,00 €	CADART Marie-Louise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au rattachement de la Communauté de Communes de la Morinie à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Morinie, n'est plus composé uniquement des 5 communes de Cléty, Dohem, Ouve-Wirquin, Pihem et Wismes, communes déjà adhérentes au SIDEALF pour la compétence eau. De ce fait, le SIVU de la Morinie a demandé l'adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et Fauquembergues (SIDEALF) pour la gestion de la compétence assainissement non collectif.

Il informe l'assemblée que le Comité Syndical du SIVU de la Morinie a demandé son adhésion au SIDEALF.

Le Comité Syndical du SIDEALF a délibéré favorablement à cette demande dans sa séance du 12 Décembre 2017.

Après le vote du Comité Syndical, l'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux dans les mêmes conditions de majorité qualifiée que celle requise pour la création de l'établissement. Elle est ensuite prononcée par voie d'arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, par 8 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, et 0 abstention le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion du SIVU de la Morinie au SIDEALF.

Concernant les travaux de l'année 2018 :

Monsieur le Maire présente des devis établis pour les entreprises DUCROCQ TP et EIFFAGE, pour différents travaux de **voirie**, (élargissement de routes, reprofilage et gravillonnage) pour un montant de 60 434,50 € HT. Des dossiers de demandes de subventions au titre du FARDA et de la DETR vont être déposés, après délibération du Conseil Municipal par 8 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, et 0 abstention. La question du ruissellement des eaux de pluie a été abordée, et il est prévu de faire quelques travaux sur « la Côtière ». Si les subventions sont accordées (environ 27 000 €), tous les travaux devraient être réalisés durant l'été 2018. Sinon, pour des raisons budgétaires, ils seront répartis sur 2018 et 2019.

L'aménagement et la sécurisation de la route de Calais à Drionville dépendront également des subventions perçues dans le cadre des amendes de police.

Un point est réalisé sur l'audit en cours concernant l'**éclairage public**. Le Conseil municipal est dans l'attente des conclusions pour déterminer les travaux à mener, ainsi que leur temporalité et leur financement.

Pour les bâtiments communaux, ce sont cette année quelques travaux qui seront réalisés, les premiers étant ceux du chœur de l'église par l'APRT.

Dans le cadre du PLUI et de la réflexion actuelle du Conseil, le cabinet d'architectes PARALAX doit également rendre des premières perspectives quant à l'aménagement possible de la zone située à proximité du terrain de football.

Pour Extrait :  
Le Président,

A Vaudringhem, le 8 Février 2018  
(Cachet)